



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Le 11 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMANT s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIER, Maire.

- **Étaient présents** : Monsieur Maurice MOIZAN, Monsieur William LESAGE, Madame Claire FREMIN DU SARTEL, Monsieur Gianfranco ZEDDA, Monsieur Laurent PAVIET, Monsieur François PERCOT, Monsieur Gilles ZELLER, Madame Thérèse CICHY, Madame Carine LOUREIRO, Monsieur Fabrice ANDRE, Madame Claudine HENWOOD.
  
- **Absents excusés** :  
Madame Jennifer DUGRENIER (pouvoir Monsieur William LESAGE)  
Monsieur Bertrand SOMAZZI (pouvoir Maurice MOIZAN)

### **ORDRE DU JOUR**

1. Election du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2023
3. Approbation du compte de gestion 2022 de la commune
4. Approbation du Compte Administratif 2022 pour la commune et affectation des résultats
5. Vote sur les taux des taxes
6. Vote du budget primitif 2023 pour la commune
7. Approbation du Compte de Gestion 2022 pour les services de l'Eau et de l'Assainissement
8. Approbation du Compte Administratif 2022 pour le service de l'Eau et de l'Assainissement et affectation des résultats
9. Vote du budget primitif 2023 pour les services de l'eau et de l'assainissement
10. Questions diverses

#### **1) Election du secrétaire de séance :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur François PERCOT est élu secrétaire de séance à la majorité des voix.

- Abstention de Madame Claire FREMIN DU SARTEL

#### **2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2023**

Monsieur CHARRIER précise les règles :

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance.

Monsieur Zeller ne devait pas participer au vote sur le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022. Son vote « contre » ne doit donc pas être comptabilisé.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le Procès-verbal du 27 février 2023.

- Votes contre de Madame FREMIN DU SARTEL, de Messieurs ZEDDA, PAVIET, ZELLER.

Monsieur PAVIET souhaite que figure au prochain procès-verbal, sa demande de débat sur la politique générale de la commune.

### **3) Approbation du compte de gestion 2022 de la commune**

Monsieur William LESAGE donne lecture des chiffres :

Le résultat à la clôture de l'année 2022 présente un déficit d'investissement de **702 980.38 €** et un excédent de fonctionnement de **262 580.05 €**.

Compte tenu des excédents antérieurs reportés, le résultat de clôture global est le suivant :

- **149 248.12 €** d'excédent d'investissement
- **474 039.08 €** d'excédent de fonctionnement

Les comptes 2022 pour le budget M14 présentent donc un excédent global de **623 287.20 €**.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2022 à la majorité.

- Abstention de Madame FREMIN DU SARTEL
- Votes contre de Messieurs ZEDDA, PAVIET, ZELLER.

### **4) Approbation du Compte Administratif 2022 pour la commune et affectation des résultats**

Ce compte est en tout point identique au compte de gestion.

M. le Maire se retire pour laisser le Conseil Municipal délibérer sous la présidence de Madame Thérèse CICHY.

Le compte administratif 2022 est approuvé à la majorité.

- Abstentions de Madame FREMIN DU SARTEL, Messieurs ZEDDA et ZELLER
- Vote contre de Monsieur PAVIET

**L'excédent global de fonctionnement 2022 est affecté comme suit :**

- **89 051.88 €** au compte 1068 investissement
- **384 987.20 €** d'excédent de fonctionnement reporté

### **5) Vote sur les taux des taxes**

Le Conseil Municipal est obligé de voter cette année un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux 2023	Produits 2023
Taxe d'habitation	316 924	12.85	40 725
Taxe foncière (bâti)	3 171 000	31.13	987 132
Taxe foncière (non bâti)	73 200	25.42	18 607
<b>TOTAL</b>			<b>1 046 464</b>

Les taux sont votés à l'unanimité.

### **6) Vote du Budget Primitif 2023 pour la commune**

**La section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 606 922.20 €**.

**La section d'investissement** s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 577 722.20 €**.

Les dépenses d'investissement se répartissent dans différents programmes d'opérations décrits par Philippe CHARRIER :

• Travaux de bâtiments :	210 000 €
• Travaux de voirie :	516 722.20 €
• Enseignement :	3 000 €
• Environnement :	20 000 €
• Acquisition matériel et mobilier:	15 000 €
• Sécurité :	40 000 €
• Illuminations	2 000 €
• Salle des sports :	6 000 €
• Communication :	25 000 €
• Mairie :	4 000 €
• Aménagement Centre village :	392 000 €
• Enfouissement des réseaux :	344 000 €
• Remboursement capital emprunts :	0 €

Le Conseil Municipal adopte à la majorité le projet de budget primitif 2023 qui s'élève à **4 184 644.40 euros**.

- Abstention de Madame FREMIN DU SARTEL
- Votes contre de Messieurs ZEDDA, PAVIET, ZELLER

#### **7) Approbation du compte de gestion 2022 pour les services de l'Eau et de l'Assainissement**

Monsieur William LESAGE donne lecture des chiffres :

Le résultat à la clôture de l'année 2022 présente un excédent d'investissement de **46 565.46 €** et un excédent de fonctionnement de **71 670.49 €**.

Compte tenu des excédents antérieurs reportés, le résultat de clôture global est le suivant :

- **970 232.99 €** d'excédent d'investissement
- **223 810.86 €** d'excédent de fonctionnement

Les comptes 2022 pour le budget Eau et Assainissement présentent donc un excédent global de **1 194 043.85 €**.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2022 à l'unanimité.

#### **8) Approbation du compte administratif 2022 pour le service de l'Eau et de l'Assainissement et affectation des résultats**

Ce compte est en tout point identique au compte de gestion.

M. le Maire se retire pour laisser le Conseil Municipal délibérer sous la présidence de Madame Thérèse CICHY.

Le compte administratif 2022 est approuvé à l'unanimité.

**L'excédent global de fonctionnement 2022 est affecté comme suit :**

- **144 768 €** au compte 1068 investissement
- **79 042.86 €** d'excédent de fonctionnement reporté

#### **9) Vote du Budget Primitif 2023 pour les services de l'Eau et de l'Assainissement**

Monsieur CHARRIER présente les chiffres.

- La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à **283 471.86 €**.
- La section d'investissement quant à elle, s'équilibre à **1 658 472.85 €** dont :
  - *69 000 € de travaux d'assainissement*
  - *49 000 € de travaux éventuels sur la station d'épuration si besoin*
  - *5 000 € pour le télélevage*

- 218 000 pour des travaux d'adduction d'eau
  - 60 000 pour la création de postes incendie
  - 707 043.85 € pour la réfection du château d'eau
  - 387 140 € pour la décarbonatation
  - 30 000 € pour la DUP
  - 85 000 € de remboursement du capital des emprunts
- Le reste concerne les amortissements des immobilisations*

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 pour l'eau et l'assainissement qui s'élève à **1 941 944.71 €**.

#### **10) Questions diverses**

- Monsieur CHARRIER informe l'assemblée qu'il a reçu les agriculteurs suite à la pose de **plots en béton dans le VC n°1** ; ceux-ci lui ont fait part de leurs difficultés de passage avec des engins agricoles.

Monsieur le Maire explique que tout d'abord, il n'y a pas de cultures entre la sortie de l'autoroute et l'entrée de la chaussée Brunehaut.

Il rappelle d'autre part que la signalisation mise en place chaussée Brunehaut leur permet d'emprunter cette voie dans les deux sens.

Il précise en fin que ces plots n'ont pas été mis en place contre les agriculteurs mais contre les camions qui détruisent tout quand ils circulent dans le village.

Les pompiers sont venus avec le plus gros de leur camion qui passe sans aucun problème.

Monsieur LESAGE a fait l'essai avec un van attelé d'une remorque ; il n'y a aucun problème à condition évidemment d'aller doucement.

Monsieur ZELLER demande que les fossés qui ont été creusés sur les côtés soient balisés pour plus de sécurité ; Monsieur CHARRIER répond que cela va être fait.

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y aura une réunion du Conseil le **9 juin prochain** en vue d'élire les **délégués des sénatoriales**.

- Monsieur CHARRIER explique à l'assemblée qu'il a décidé de couper **l'éclairage des courts de tennis extérieurs** par mesure d'économie.

Il est en effet difficilement acceptable de demander aux chamantais de faire des efforts en acceptant la réduction des heures d'éclairage public, et de permettre en même temps à 2 ou 4 joueurs de consommer de l'électricité.

Les responsables du tennis ont été reçus et ils ont proposé de payer leur consommation.

Ils devront donc faire installer à leurs frais un compteur électrique, avec les autorisations de la mairie.

Concernant leur demande passer l'éclairage des tennis en leds, Monsieur MOIZAN prend la parole pour expliquer que le Syndicat d'Energie de l'Oise subventionne en priorité les communes pour leur éclairage public.

La demande de subvention pour le tennis ne pourra donc pas être présentée avant 2025.

Monsieur CHARRIER informe que par mesure d'équité, l'association du Tir à l'Arc paie aussi son énergie au Jeu d'Arc rue Troncin.

- Monsieur PAVIET souhaite savoir s'il est vrai que lors de la réunion avec les agriculteurs, Monsieur CHARRIER s'est adressé familièrement à l'une des participantes.

Monsieur CHARRIER répond qu'effectivement, il s'est adressé à Madame DELACOMMUNE avec maladresse, qu'il la connaît depuis très longtemps et que d'ailleurs il s'est excusé auprès d'elle.

- Monsieur ZELLER pose la question du devenir du chantier annoncé de réalisation de deux **ronds-points** en lieu et place du pont au-dessus de la RN 330.

Monsieur le Maire répond que les écologistes bloquent le projet en exigeant un écopont.

- Monsieur LESAGE remercie les personnes présentes lors de **l'opération des « Hauts de France Propres »** qui a permis de ramasser plus d'une tonne de déchets dans une ambiance très conviviale.

- A Monsieur ZELLER qui l'interroge sur la **vente de la maison du 16 route de Compiègne**, Monsieur CHARRIER répond qu'il a signé la vente chez la notaire la semaine dernière.
- Monsieur PAVIET souhaite savoir où en est **l'occupation du presbytère** ; Messieurs CHARRIER et LESAGE répondent que les Ukrainiens qui l'habitent doivent libérer les lieux pour le 15 juillet.  
Ils paient une participation aux charges depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

Le Maire,

**Philippe CHARRIER**

Le secrétaire de séance,

**François PERCOT**

